



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

### Allemagne

Question écrite n° 101275

#### Texte de la question

M. Michel Liebgott interroge M. le ministre des affaires étrangères sur le devenir des instituts Goethe en France. Les instituts Goethe en France ont pleinement contribué à la réconciliation entre nos deux nations, suite aux trois grandes guerres qui les ont opposées, notamment par la promotion de la culture et de la langue allemande. Ils ont permis la diffusion de l'information et nourri des échanges extrêmement fructueux entre les deux cultures. Or, ces instituts sont aujourd'hui menacés par des réductions de moyens et par des changements structurels risquant de limiter significativement leur capacité d'action. Au moment où l'axe franco-allemand mérite d'être à nouveau renforcé, alors qu'il convient de favoriser l'apprentissage de la langue allemande par les élèves et étudiants français, il souhaite savoir quelles sont les intentions du Gouvernement pour que soient reconsidérées ces décisions, notamment auprès des autorités allemandes.

#### Texte de la réponse

L'institut Goethe est amené à modifier les modalités de sa présence culturelle et linguistique en Europe occidentale, sans pour autant, bien entendu, renoncer à promouvoir et à diffuser la langue et la culture allemandes. En effet, l'institut est engagé dans la même réflexion que le ministère des affaires étrangères sur l'avenir de son réseau culturel dans l'Europe des quinze. Nos partenaires allemands, aussi bien le ministère allemand des affaires étrangères (Auswärtiges Amt) que l'administration centrale de l'institut Goethe, ont un réel désir de développer et pérenniser leurs six instituts (Bordeaux, Lille, Lyon, Nancy, Paris et Toulouse). En revanche, compte tenu des contraintes financières qui pèsent actuellement sur le budget de l'administration centrale de l'institut Goethe basé à Munich, il est demandé à l'ensemble des instituts Goethe présents sur le sol européen de réduire certaines dépenses de fonctionnement. Du fait des liens étroits qui unissent la France à l'Allemagne, les autorités allemandes n'envisagent pas la fermeture d'Instituts Goethe en France, tout comme les autorités françaises en ce qui concerne le réseau culturel français en Allemagne. Cependant, en Allemagne, tous les Länder accordent des subventions aux centres culturels français. De même, il appartient aux collectivités locales de soutenir la présence d'instituts Goethe dans les villes françaises. Au-delà, tout est mis en oeuvre pour favoriser la relation franco-allemande. La coopération entre les réseaux d'établissements culturels français et allemands a connu depuis 2002 un essor continu, fruit d'une politique volontariste et concertée entre la DGCID (direction générale de la coopération culturelle et du développement du ministère des affaires étrangères) et ses partenaires allemands. Elle s'est développée autour de nouvelles initiatives comme le fonds franco-allemand pour les programmes culturels en pays tiers, les échanges de personnels culturels et les colocalisations d'établissements culturels français et allemands. Un premier séminaire franco-allemand, organisé à Paris en novembre 2005, a permis de dresser un bilan globalement positif de ces premières expériences et de confirmer la volonté commune de les étendre. Lancé en 2003 à l'occasion de la célébration du 40e anniversaire du Traité de l'Elysée, le fonds de financement franco-allemand pour les programmes culturels en pays tiers a encouragé pour la troisième année consécutive des initiatives de coopération franco-allemande à l'étranger en 2006. Compte tenu de l'écho favorable qu'ont rencontré les premières éditions auprès des réseaux culturels des deux pays et au vu des nouvelles impulsions dans la collaboration franco-allemande dans les pays

tiers, engendrées par les diverses manifestations communes organisées, les ministères des affaires étrangères des deux pays ont confirmé leur désir de mettre en place à nouveau, pour l'année 2007, un fonds de financement des projets communs et de poursuivre leur coopération sous la forme de programmes culturels dans les pays tiers, que ce soit en Europe ou sur d'autres continents. La dotation du fonds s'élève dorénavant à 600 000 euros (en augmentation de 50 % depuis sa création en 2003). Enfin, on assiste depuis quelques années à des expériences de colocalisation d'établissements culturels français et allemands, selon des modalités diverses, tant en Europe (Luxembourg, Glasgow, Manchester, Palerme, Porto), qu'ailleurs dans le monde (Santa Cruz de la Sierra, Lahore, Kampala, Ramallah). D'autres projets d'implantations communes sont à l'étude notamment à Moscou, Turin et Valparaiso.

## Données clés

**Auteur :** [M. Michel Liebgott](#)

**Circonscription :** Moselle (10<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 101275

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

## Date(s) clé(s)

**Date de signalement :** Question signalée au Gouvernement le 21 novembre 2006

**Question publiée le :** 1er août 2006, page 7918

**Réponse publiée le :** 28 novembre 2006, page 12404